



CONTRAT DE LOCATION

Bailleur : Jean Pierre GUERNION, Les Mouettes Rieuses.
37 rue du pont Rolland, La Grandville
22120 HILLION
Port. 06.72.39.08.27.
E-mail : contact@mouettesrieuses.fr

Locataire : Mme, Mlle, M:
Adresse : /
E-mail :@..... Tel :

Location située au 37 rue du Pont Rolland / **Gîte propre en totalité**

Dates de location du /..... /201.... à 16H00
au /..... /201.... à 10H00 soit nuitées

Gîte 12 places ou studio	
Studio de 2 pers. :	C
Gîte de 10 à 12 pers. :	C avec cuisine, salle à manger.....,
Draps : couples etindividuels	
Un supplément de 40 euros pour les personnes souhaitant conserver le gîte jusqu'à 14 heures	
TOTAL location:	

Charges supplémentaires :

Serviettes (4 €/pack) .. C préciser le nombre.....
Electricité (relevé compteur) C
Caution demandée à l'arrivée C ...200 euros.....
Bois : 69 euros le stère(1m3) C

Les animaux ne sont acceptés qu'avec l'accord du bailleur et avec une caution de 80 euros

Avec un exemplaire du présent contrat daté et signé, merci de joindre un **acompte de 30 % soit €** à régler par chèque bancaire ou postal, libellé à mon ordre (Les Mouettes Rieuses). Le solde d'un montant de € sera à verser à l'arrivée

Je soussigné M agissant pour moi-même et(ou) pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de réservation figurant au verso Hillion, le...../...../.....
Le Bailleur

Le Locataire
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Exemplaire à retourner aux propriétaires avant la date du

Conditions générales

1. Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

2. CAUTION

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, **une caution dont le montant maximum pourra être égal au prix de deux fois le montant de la location peut être demandée par le propriétaire. L'exploitant s'engage à retourner le chèque de caution**, au locataire, au plus tard, une semaine après le dernier jour de location déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

3. Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. **Il s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.**

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord avec les propriétaires.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis aux propriétaires.

4. Nombre de locataires

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration déterminée par les propriétaires

5. Animaux

Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par les propriétaires.

Une caution de 80 euros est demandée par animal.

6. Inventaire – Etat des lieux

Un inventaire sera effectué par les propriétaires ou leur représentant au début et à la fin de la période de location.

7. Paiement

-Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir aux propriétaires un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto.

-Solde

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux, aux propriétaires.

8. Conditions d'annulation

- o Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par télégramme.
- o Si le solde de la location n'est pas versé à l'arrivée dans le gîte, le contrat est annulé automatiquement.

Dans les deux cas :

- § Les sommes perçues par les propriétaires restent acquises aux propriétaires.
- § Le locataire demande à son assureur le remboursement des sommes versées si la cause de l'annulation rentre dans le cadre du contrat d'assurance.
- § Les propriétaires peuvent disposer du gîte.
 - o En cas d'annulation totale ou partielle du présent contrat du fait du locataire, quel'en soit le motif, la totalité de la prestation sera facturée au locataire qui s'engage à régler le solde indiquée au recto.
 - o Le jour de votre arrivée les clefs vous seront remises à partir de 16 heures.

Sans confirmation ou contact de votre part à partir de 18 h, possibilité est laissée à l'exploitant de relouer le tout correspondant à votre réservation. Dans ce cas l'exploitant ne sera pas tenu de fournir un logement de remplacement et ne devra aucune indemnité.

En cas d'annulation de la location par les propriétaires, ceux-ci reversent au locataire le montant de l'acompte qu'ils ont perçu.

9. Litiges

A défaut d'accord avec les propriétaires, toute réclamation doit être adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au plus tard huit jours après la fin du séjour.

10. Assurance Annulation

Celle-ci reste à charge du locataire. Pour cela le locataire contactera son assurance personnelle.



CONTRAT DE LOCATION

Bailleur : Jean Pierre GUERNION, Gîte Les Mouettes Rieuses.
37 rue du pont Rolland
22120 HILLION
Port. 06.72.39.08.27.
E-mail : contact@mouettesrieuses.fr

Locataire : Mme, Mlle, M:
Adresse :
.....
E-mail :@..... Tel :

Location située au 37 rue du pont Rolland / **Gîte propre en totalité**

Dates de location du /..... /201.... à 16H00
au /..... /201..... à 10H00 soit nuitées

Gîte 12 places ou studio

Studio de 2 pers. : C

Gîte de 10 à 12 pers. : C avec cuisine, salle à manger.....

Draps : couples.....et.individuels.....

Un supplément de 40 euros est demandé aux personnes souhaitant conserver le gîte jusqu'à 14 heures.

TOTAL location:

Charges supplémentaires :

Serviettes (4 €/pack) . C préciser le nombre.....

Electricité (relevé compteur) C

Caution demandée à l'arrivée C ...200 euros.....

Bois 69 euros le stère(1m3) C

Les animaux ne sont acceptés qu'avec l'accord du bailleur et une caution de 80 euros.

Avec un exemplaire du présent contrat daté et signé, merci de joindre un **acompte de 30 % soit €** à régler par chèque bancaire ou postal, libellé à mon ordre (Les Mouettes Rieuses). Le solde d'un montant de € sera à verser à l'arrivée

Je soussigné M agissant pour moi-même et(ou) pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de réservation figurant au verso Hillion, le...../...../.....

Le Bailleur **Le Locataire**
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Exemplaire à retourner aux propriétaires avant la date du

Conditions générales

1. Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.
2. **CAUTION**

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, **une caution dont le montant maximum pourra être égal au prix de deux fois le montant de la location peut être demandée par le propriétaire. L'exploitant s'engage à retourner le chèque de caution**, au locataire, au plus tard, une semaine après le dernier jour de location déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

3. Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. **Il s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.**

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord avec les propriétaires.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis aux propriétaires.

4. Nombre de locataires

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration déterminée par les propriétaires

5. Animaux

Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par les propriétaires.

Une caution de 80 euros est demandée par animal.

6. Inventaire – Etat des lieux

Un inventaire sera effectué par les propriétaires ou leur représentant au début et à la fin de la période de location.

7. Paiement

-Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir aux propriétaires un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto.

-Solde

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux, aux propriétaires.

8. Conditions d'annulation

- o Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par télégramme.
- o Si le solde de la location n'est pas versé à l'arrivée dans le gîte, le contrat est annulé automatiquement.

Dans les deux cas :

- § Les sommes perçues par les propriétaires restent acquises aux propriétaires.
- § Le locataire demande à son assureur le remboursement des sommes versées si la cause de l'annulation rentre dans le cadre du contrat d'assurance.
- § Les propriétaires peuvent disposer du gîte.
 - o En cas d'annulation totale ou partielle du présent contrat du fait du locataire, quelqu'en soit le motif, la totalité de la prestation sera facturée au locataire qui s'engage à régler le solde indiquée au recto.
 - o Le jour de votre arrivée les clefs vous seront remises à partir de 16 heures.

Sans confirmation ou contact de votre part à partir de 18 h, possibilité est laissée à l'exploitant de relouer le tout correspondant à votre réservation. Dans ce cas l'exploitant ne sera pas tenu de fournir un logement de remplacement et ne devra aucune indemnité.

En cas d'annulation de la location par les propriétaires, ceux-ci reversent au locataire le montant de l'acompte qu'ils ont perçu.

9. Litiges

A défaut d'accord avec les propriétaires, toute réclamation doit être adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au plus tard huit jours après la fin du séjour.

10. Assurance Annulation

Celle-ci reste à charge du locataire. Pour cela le locataire contactera son assurance personnelle